

ACTIVITE PRODUIT PROCESS CODE NATURE ET IDENTIFICATION DES ELEMENTS D'ACTIVITE

Page 1/3

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. TABLEAU DES CODES NATURE D'ÉLÉMENT	2
4. NUMERO D'ORDRE DES CODES NATURE D'ELEMENT	2
4.1. TACHE D'ÉTUDES	2
4.2. MOTIF SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)	2
4.3. DIFFUSION ÉTUDES (DFE)	3
4.4. OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)	3
4.5. FICHE D'APPROBATION (FA)	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
5.1. HISTORIQUE	3
5.2. DOCUMENTS CITÉS	3
5.3. MOTS CLEFS	3

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme affecte à chaque nature d'élément d'activité la valeur du code correspondant et indique pour chacune d'elles les règles particulières d'identification qui leurs sont propres, suivant la norme de gestion A10 2070.

Cette norme est applicable par la Direction des Plates-Formes (DPTF), la Direction des Techniques et Achats (DTAT) et la Direction industrielle et des Relations Humaines (DIRH).

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme sont décrits dans la norme de gestion A10 1100.

- ACTIVITE D'ETUDES
- APPROBATION.
- COMPOSITION ORGANES (CPO).
- COMPOSITION VEHICULES (CPV).
- ECHEANCIER DETAILLE DES ETUDES (EDE).
- DIFFUSION ETUDES (DFE).
- FICHE APPROBATION (FA)
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM).
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE).
- TACHE D'ETUDES.

CODE NATURE ET IDENTIFICATION DES ELEMENTS D'ACTIVITE	A10 2073	2/3
---	----------	-----

3.TABLEAU DES CODES NATURE D'ELEMENT

CODE	ELEMENT	ABREVIATION	UTILISATION	
			Code	Elément
A	FICHE D'APPROBATION	FA	oui	oui
C	COMPOSITION VEHICULE OU COMPOSITION ORGANE	CPV CPO	non	non
F	DIFFUSION ETUDES	DFE	oui	oui
J	TACHE D'ETUDES		non	oui
K	PLAN DE CHARGES		non	non
M	MOTIF SCE		non	oui
O	OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION	OCM	oui	oui
T	TRANSFERT D'ETUDES	TRE	non	annulé
V	TRANSFERT DE GESTION DE PLAN	TGP	non	annulé
W	PLANNING		non	non

4.NUMERO D'ORDRE DES CODES NATURE D'ELEMENT

Dans le cadre de la structure générale de codification définie dans la norme A10 2070, la structure des numéros d'ordre propre aux natures d'éléments utilisées est la suivante :

4.1.TACHE D'ETUDES

Les cinq premiers caractères du numéro d'ordre sont affectés à chacune des tâches identifiées dans l'activité. Cette affectation est indépendante de l'émetteur auquel la tâche se trouve attribuée et se fait suivant la seule chronologie du recensement des tâches.

Le cinquième caractère est variable et sert à distinguer les variations ou les évolutions de la définition de la première tâche. Il est initialisé à la valeur « A ».

Le sixième caractère est neutralisé.

4.2.MOTIF SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

Les caractères du numéro d'ordre du motif SCE sont ceux de la tâche d'Etudes ou de Recherche qui implique une intervention dans le SCE.

Lorsqu'une action dans le SCE, règle simultanément plusieurs tâches, le motif correspondant est identifié par le numéro d'ordre de la tâche menante, les autres tâches lui étant rattachées.

Nota : Le motif SCE correspond à l'objet de l'Echéancier Détaillé des Etudes (EDE), système qui identifie les différentes tâche d'études (6 caractères du CADER et 5 caractères du numéro d'ordre).